

L'actualité prioritaire de nos adhérents

Flash du 27/10/2022

A la suite de la réunion CPPNI du **14 octobre 2022** concernant l'augmentation des minimas dans votre branche Personnel des Avocats (PNA) et avocats salariés, voici ce qu'il faut retenir :

La CFDT a signé l'accord fixant l'augmentation à 4 %

Face à un taux d'inflation particulièrement élevé (5.2% au jour de la CPPNI), les organisations syndicales défendant les salariés soit la CFDT, l'UNSA, la CFTC et le CAT, ont signé la proposition patronale d'augmentation des salaires à + 4%. Seules la CGT et FO ont refusé de signer.

Les organisations patronales avaient fait une première proposition : + 3,9% pour le premier niveau de la grille du PNA et + 3,2% pour les autres niveaux de ladite grille à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après moultes discussions et suspensions de séance, un accord a pu être trouvé à hauteur de + 4% pour tous les niveaux de la grille PNA et avocats salariés à compter du 01 janvier 2023.

Ce qu'il faut savoir :

La CFDT n'a pas voulu prendre le risque de faire « clacher » les négociations. Sans signature, **un PV de carence aurait été rédigé**, comme notamment en 2017, privant ainsi tous les salariés d'une quelconque augmentation. Vous avez déjà vécu cette situation. Sans notre signature, c'était 0 % ! Pour la CFDT, une telle décision n'était pas envisageable au vue de l'augmentation du coût de la vie qui pénalise déjà terriblement l'ensemble des salariés.

Pour toute information complémentaire, donner votre position sur ces informations, mais aussi pour soulever des points qui vous paraîtraient utiles à améliorer les conditions de travail dans votre cabinet, étude, office, n'hésitez pas à nous apporter vos idées : contact@snpj-cfdt.fr